Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20260929-037154069_2026-DE

Ville de Montbazon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :
27
Présents :
23
Représentés :
3
Absents :
1

Mme Nancy TEXIER a été désignée Secrétaire de Séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'espace Jean GUERAUD, en séance publique, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :
Mme Sylvie GINER, Mme Nancy TEXIER, M. Éric RIVAL, Mme Béatrice TILLIER, M. Martin GUIMARD, Mme Adeline AVELINE-ROULLAND, M. Ivan RABOUIN, Mme Chantal SAUVIN, M. Bernard FEMIAK, M. Gérard BENARD, M. Hubert GIBLET, Mme Patricia BIETH, Mme Odette PERRIN, Mme Frédérique SCHULLER, M. Laurent DUPONT, Mme Sandra LEVIEUGE, Mme Nathia PENNETIER, M. Cédric MELAY, Mme Hélène TANCHOUX, Mme Ludivine FREVILLE, M. Vivien DUPUET, Mme Océane GENEST-CHARBONNEL, M. Jérémy ARCHAMBAULT

Étaient absents représentés :

M. Christophe HOLUIGUE a donné pouvoir à M. Éric RIVAL
M. Antony GIRAULT a donné pouvoir à M. Cédric MELAY
M. Nicolas CIROTTE a donné pouvoir à Mme Nancy TEXIER

Absents non représentés :
Mme Céline TOURNEMICHE

DELIBERATION : n°037 154 069 - 2026 – 3.5
DOMAINE ET PATRIMOINE : Ouverture, dénomination et règlement d'un espace canin municipal

EXPOSÉ DES MOTIFS - *Annexe 2*

Il est exposé au Conseil Municipal le projet de création d'un espace sur le territoire de la commune, situé au lieu-dit « La Cocharde ». Cet espace clos permettra d'offrir aux propriétaires de chiens un lieu de sociabilisation et de liberté pour leurs animaux, tout en garantissant la propreté et la tranquillité publique dans le reste de la commune.
Il convient de donner une dénomination officielle à cet espace. Il est proposé de le nommer « Toutou'Cœur ».
Afin de garantir le bon usage, la sécurité, l'hygiène et la convivialité de ce lieu, un règlement intérieur a été rédigé. Ce document fixe les conditions d'accès, les horaires d'ouverture ainsi que les obligations des usagers. Ce règlement est joint en annexe de la présente délibération.
Il est précisé qu'afin de pouvoir adapter rapidement les règles de fonctionnement de cet espace aux nécessités de l'ordre public, de la sécurité ou de l'évolution des usages, les futures mises à jour et modifications de ce règlement intérieur seront fixées directement par arrêté municipal.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2212-1 et suivants ;
Vu le projet de règlement intérieur de l'espace canin joint en annexe ;
Vu le rapport présenté ;
Vu les votes : POUR : 26, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : d'approuver la création et l'ouverture de l'espace canin situé au lieu-dit « La Cocharde » ;
Article 2 : de décider que cet espace canin portera la dénomination officielle de « Toutou'Cœur ».
Article 3 : d'approuver le règlement intérieur de l'espace canin tel qu'annexé à la présente délibération.
Article 4 : d'acter que les futures mises à jour, adaptations et modifications de ce règlement intérieur relèveront de la compétence du Maire et seront formalisées par voie d'arrêté municipal.
Article 5 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
MONTBAZON, le 29 septembre 2026

Le Maire,
Sylvie GINER

Signé électroniquement par : Sylvie GINER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Montbazon - Maire

La Secrétaire de séance,
Nancy TEXIER

Signé électroniquement par : Nancy TEXIER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Montbazon - 1ère Adjointe